



PRÉFET DE LA RÉGION GUYANE

Secrétariat Général
pour les Affaires Régionales

Accords de GUYANE

Compte-rendu du comité de suivi de la thématique “Éducation routière”

Lundi 23 avril 2018 – 16h30 à 18h

Préfecture de la Guyane – Salle Félix Eboué

Étaient présents

- Yves Marie RENAUD, SGAR Adjoint, Préfecture de Guyane
- Christophe COELHO, Directeur de Cabinet Adjoint, Préfecture de Guyane
- Joana GIRARD, SGAR /Préfecture de Guyane
- Juline MATHAR, SGAR /Préfecture de Guyane
- Jean-Marc TARRIEU, DEAL
- Audrey MARIE, Vice-Présidente, CTG
- Sylvie KETTERER, Présidente du CNPAER
- Joël IBOS, CNPAER

En préambule, Yves Marie RENAUD, SGAR Adjoint au sein de la Préfecture de Guyane, rappelle le cadre de cette réunion, dont l’objectif est d’évoquer les mesures contenues dans le relevé de décisions du secteur “éducation routière”, signé par la ministre des outre-mers, afin d’en suivre l’application et les évolutions.

Le CNPAER précise qu’une nouvelle présidence a été élue début avril 2018. Sylvie KETTERER est donc la nouvelle Présidente du CNPAER.

Examen conjoint des mesures du relevé de décisions :

- **Inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière : maintien par la DEAL des effectifs poste pour poste**

Le CNPA a tenu à faire un point précis sur la question des inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière en Guyane en indiquant les éléments suivants.

En premier lieu, le CNPA rappelle qu’il s’est battu depuis plusieurs années afin d’obtenir un délégué nommé en Guyane. Monsieur **Barreau** a été nommé et affecté en mars 2017 à ce poste de délégué. Il est arrivé au moment du mouvement social et n’avait alors pas pu se présenter aux différents exploitants d’auto-écoles dans les meilleures conditions. C’est sans doute l’une des raisons pour lesquelles, par moment, les relations ont pu être quelque peu difficiles.

Monsieur **Garot**, l’adjoint à monsieur **Barreau** réalise du travail administratif durant 50 % de son temps de travail. Les 50 % restant sont dédiés aux examens.

Monsieur **Vildeuil** est en maladie depuis novembre 2017. Il convient donc, selon le CNPA, de trouver des solutions de remplacement, son mi-temps thérapeutique n’étant pas encore acté puisque la commission n’a pas encore tranché. Par ailleurs, les professionnels souhaitent si Monsieur Vildeuil pourra faire passer des permis motos si jamais son mi-temps thérapeutique était acté.

Fin juin 2018, un inspecteur partira à la retraite. Puis, en 2019, il y aura un autre départ à la retraite.

Un nouvel inspecteur vient d'être nommé mais il ne fait passer que des permis B.

Le CNPA ajoute que le coefficient d'attribution des places est en baisse en Guyane :

- en 2017, ce coefficient était de 2,45 (un inscrit à une auto-école avait la certitude de pouvoir présenter l'examen du permis de conduire au moins 2 fois)
- en 2018, ce coefficient est de 0,8 (un inscrit n'est pas certain de pouvoir être présenté au moins une fois à cet examen)

De plus, aujourd'hui, le délai minimum pour être présenté de nouveau au permis est de 95 jours.

Les professionnels insistent quant au fait qu'il faut plus d'inspecteurs d'une part mais il faut également que ces inspecteurs aient toutes les mentions afin de faire passer plusieurs types de permis. Celui qui est actuellement en formation ne pourra être opérationnel que d'ici à 2 ans sur l'ensemble des permis.

Madame MARIE, Vice-Présidente de la CTG, indique que la mobilité est un enjeu prégnant pour les jeunes. Il faut donc qu'ils aient des solutions pour passer le permis.

Elle propose que des réflexions soient menées afin d'anticiper ce besoin d'inspecteurs. Il pourrait s'agir de lancer une formation avec des personnes installées sur le territoire de façon pérenne afin d'éviter d'être tributaire de recrutements extérieurs. Elle souhaite savoir s'il existe d'autres moyens pour recruter des inspecteurs. Enfin, elle s'interroge sur la possibilité de former des inspecteurs par le biais de l'apprentissage. Enfin, elle émet l'idée selon laquelle il pourrait être envisagé de créer un pool d'inspecteurs dédiés aux outre-mer qui pourraient desservir l'ensemble des territoires ultramarins en fonction des besoins.

Les services de l'État rappellent que les difficultés de recrutement des inspecteurs sont complexes partout.

Les professionnels tiennent à rappeler qu'entre juillet et août, beaucoup de jeunes guyanais passent leur permis. A ce jour, les écoles ne savent pas si elles seront en capacité ou non de les présenter aux permis puisqu'elles n'ont pas de visibilité sur le nombre d'inspecteurs disponibles pour faire passer ces examens. Elles souhaiteraient que ces éléments leur soient communiqués au plus vite.

Action à mener : la DEAL indique aux auto-écoles le nombre d'inspecteurs disponibles en Guyane pour faire passer les examens du permis durant la période estivale

- [Versement des indemnités 2015-2016 dues aux membres des jurys BEPECASER](#)

A ce stade, les indemnités n'ont toujours pas été versées pour des raisons administratives.

Action à mener : Une réunion de travail sur ce point est prévue entre les services de l'État concernés (DEAL, service Sécurité Routière de la Préfecture) pour un règlement dans les meilleurs délais.

- [Lutte contre le travail illégal en matière d'auto-écoles](#)

Lors du dernier comité de suivi, les services de l'État avaient indiqué que cette action avait bien été initiée dans le cadre du CODAF, comme convenu avec la DIECCTE.

Les professionnels précisent qu'un projet de convention a été discuté avec la DIECCTE. Cette convention n'a pas été signée par le CNPA considérant que les signalements qui leur sont demandés

sont assez proches d'une logique de délation qui ne leur convient pas. Ils estiment qu'il devrait y avoir plus de contrôles. La DIECCTE leur aurait indiqué ne pas avoir assez de personnel pour le faire. C'est pourquoi elle a proposé au CNPA de réaliser des signalements afin que soient lancés les contrôles.

Le CNPA se dit prêt à reprendre les échanges avec la DIECCTE afin d'avancer sur cette convention et de la signer.

Action à mener : réunion à monter sur cette convention entre le CNPA et la DIECCTE (Pôle C et Pôle T), en associant le SGAR Adjoint, en vue de revoir les modalités du signalement

- **Équipements des centres d'examen du permis de conduire**

1/ Vigile sur le centre d'examen

Un audit a été réalisé par la DEAL. La mise en œuvre de ce poste nécessite un financement pour lequel la DEAL a déjà sollicité le Ministère en vue d'une dotation spécifique. Il n'y a pas d'avancée à ce stade.

2/ Projet de centre d'examen pérenne en concertation avec la profession

La piste qui se dessine est celle d'un local à Cayenne. Le local, actuellement en construction, devrait être livré en 2019.

3/ Abri pour le centre d'examen moto à Cabassou

Cet abri est réalisé. Seul le portail n'a pas été réalisé, à la demande des motards utilisant également ce lieu.

- **Mise en place d'une instance de concertation avec les professionnels en lieu et place de la CDSR**

Le service SECURITE ROUTIERE de la Préfecture s'est saisi du sujet.

L'arrêté CDSR vient d'être signé par le Préfet.

Les membres du comité ont été renouvelés. La prochaine commission se tiendra demain, le 24 avril 2018.